

## **INSCRIPTION « rentrée scolaire 2022-2023 » PERISCOLAIRE, RESTAURANT SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS**

A compter du **13 juin 2022 et jusqu'au 29 juillet 2022** nous vous proposons d'inscrire vos enfants dans nos différents services :

- **L'accueil périscolaire « Les fripouilles »** le matin de 7h20 à 8h20 et le soir de 16h20 à 18h30 : jeux libres.
- **Les études surveillées** de 16h20 à 18h00.
- **Le restaurant scolaire** 11h20 à 13h20.
- **Le centre de loisirs** les mercredis de 8h00 à 18h00 : activités autour d'un thème, sportives, ludiques, culinaires et sortis.

(Pour plus d'informations, consultez les règlements de fonctionnements sur le site de la ville).

### **Pour inscrire vos enfants :**

Vous devez vous rendre sur le site de la ville afin de télécharger **la fiche famille 2022-2023, la fiche sanitaire de liaison (1 par enfant)**, la fiche de prélèvement (excepté si vous souhaitez payer en ligne, ANCV ou CESU). Ces deux fiches avec les pièces à joindre (cf dossier famille), sont à renvoyer par mail : [portail.familles@ville-sathonaycamp.fr](mailto:portail.familles@ville-sathonaycamp.fr) ou au pôle familial 1 avenue de Pérourges avant le 29 juillet 2022.

**Une fois le dossier famille complété et transmis à nos services, vous pourrez procéder aux inscriptions sur le portail famille dans les différents services**, accessible sur le site de la ville :

[www.ville-sathonaycamp.fr](http://www.ville-sathonaycamp.fr)

Si vous rencontrez des difficultés avec l'informatique vous pouvez vous rendre directement au pôle familial pour faire votre inscription : 1 avenue de Pérourges 69580 SATHONAY-CAMP.

Téléphone : 04 78 08 48 04 ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 excepté le mercredi après-midi.

### **Tuto pour inscrire votre enfant dans un service sur le portail famille :**

1/ Page d'accueil portail famille

2/Mes inscriptions

3/Sur la fiche de votre enfant : cliquer sur « nouvelle inscription » et sélectionner le service souhaité dans le menu déroulant.

4/Au bout de quelques minutes votre activité sera validée (exemple juillet 2022).

5/Effectuer les réservations souhaitées sur le planning de l'enfant (double clique dans la légende « carré jaune » à reporter sur le planning).

6/Vous recevrez une validation ou un refus par mail des jours souhaités.